

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 859

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 11

Au début de l'alinéa 20, substituer aux mots :

« Il peut »

les mots :

« Ils peuvent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.